

# ASSEMBLEE GENERALE



Disc.  
GENERALE

A/3276  
3 novembre 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749<sup>ème</sup> ET 750<sup>ème</sup> SEANCES,  
LE 30 OCTOBRE 1956

Canada : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Tenant compte de l'urgente nécessité de faciliter l'observation de la résolution adoptée par l'Assemblée le 2 novembre 1956 (A/3256),

Prie le Secrétaire général de lui soumettre de toute urgence, et dans les 48 heures, un plan en vue de constituer, avec l'assentiment des nations intéressées, une force internationale des Nations Unies pour répondre à cette situation d'urgence et assurer et surveiller la cessation des hostilités conformément aux dispositions de la résolution précitée.

-----